

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 29 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 18 juin 2026

Date d'affichage 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Yann DRUET, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Véronique BERGERON, Michel PATARD-LEGENDRE et Didrik JANIN-HAMEL.

Absents excusés : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Cédric EVANO.

N° 2026-094 – MARCHÉ DE LOCATION DE CARS AVEC CHAUFFEURS POUR LES BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM), LE CENTRE SOCIOCULTUREL (CSC), LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE LA VILLE D'IFS – SIGNATURE DU MARCHÉ DE SERVICES

La Ville d'IFS et le CCAS ont des besoins récurrents de transport pour ces différents services et établissements : Etablissements scolaires, accueils collectifs de mineurs (ACM), Centre Socio Culturel (CSC), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la résidence autonomie de la ville d'IFS.

Compte tenu des seuils et suivant les articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, une procédure d'appel d'offre ouvert européen sous forme d'accord cadre à bon de commande a été lancée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 2 mai 2026 pour une parution au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 2 mai 2026. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 3 juin 2026.

La consultation est répartie en deux lots :

- Lot 1 - Transports par autocar avec chauffeur vers les équipements sportifs et de loisirs des établissements scolaires et pour les extra-scolaires et les bénéficiaires des établissements de la Ville ;
- Lot 2 - Transports par autocar avec chauffeur de type tourisme ou grand tourisme pour sorties de courtes, moyennes et longues distances.

La durée du marché est de 4 (quatre) ans à compter de la réception de la notification/ordre de service par le titulaire. Il pourra toutefois y être mis fin chaque année, à la date anniversaire prescrivant le début des prestations, par le Pouvoir Adjudicateur.

Les montants minimums et maximums annuels sont les suivants :

	VILLE (Etablissements scolaires, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), le Centre Socio Culturel ATELIER 860)		CCAS / Résidence autonomie	
	Lot 1	Lot 2	Lot 1	Lot 2
Minimum annuel en € HT	Pas de minimum			
Maximum annuel en € HT	100 000 €	50 000 €	5 000 €	25 000 €

Les critères de sélection des offres de la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 60 % ;
2. Valeur technique de l'offre qui sera évaluée en fonction des éléments figurant dans le cadre du mémoire technique complété par le candidat et de l'annexe « Etat du parc » au regard des éléments suivants (35 %) :
 - Sous-critère 1 : Qualité de la gestion commerciale et administrative dont effectifs administratifs et techniques dédiés à l'exécution du marché et procédures pour effectuer une réservation d'autocar et le suivi d'exécution (5 points) ;
 - Sous-critère 2 : Moyens matériels dédiés au marché : Etat détaillé du parc de véhicules proposés pour assurer les prestations demandées et plan d'entretien de la flotte des véhicules (5 points) ;
 - Sous-critère 3 : Qualité de l'exécution des prestations de transport (Méthodologie adoptée dans le cadre d'une prestation type de transport, mesures mise en place pour le respect des horaires, itinéraires et points d'arrêts (25 Points).
3. Valeur environnementale – Moyens mis en œuvre en termes de développement durable (5 %).

A la date et heure limites fixées, 6 plis ont été reçus :

- Lot 1 : 2 plis ;
- Lot 2 : 4 plis.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par les services de la Ville a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2026 pour attribuer les lots 1 et 2 du présent marché.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juin 2026 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réuni le 26 juin 2026 ;

CONSIDERANT qu'après analyse des plis, l'ensemble des candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre de :

- La société **CAEN EVASION** est apparue comme étant une offre économiquement avantageuse pour le lot 1 - transports par autocar avec chauffeur vers les équipements sportifs et de loisirs des établissements scolaires et pour les extra-scolaires et les bénéficiaires des établissements de la Ville ;
- La société **ALIZE VOYAGES** est apparue comme étant une offre économiquement avantageuse pour le lot 2 - transports par autocar avec chauffeur de type tourisme ou grand tourisme pour sorties de courtes, moyennes et longues distances.

CONSIDERANT la décision d'attribution des membres de la Commission d'appel d'offres du 23 juin sur les 2 lots ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les sociétés :

- **CAEN EVASION** domiciliée au Chemin rural 14320 MAY SUR ORNE pour le lot 1 - Transports par autocar avec chauffeur vers les équipements sportifs et de loisirs des établissements scolaires et pour les extra-scolaires et les bénéficiaires des établissements de la Ville ;
- **ALIZE VOYAGES** domiciliée au 41 rue de la gare 14630 CAGNY pour le lot 2 - Transports par autocar avec chauffeur de type tourisme ou grand tourisme pour sorties de courtes, moyennes et longues distances.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 29 juin 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Cédric EVANO

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 1/07/2026
Affichée le : 1/07/2026

Acte à classer**2026-094**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-01T14-26-50.00 (MI270884711)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260701-2026-094-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marché de location de cars avec chauffeurs pour les besoins des établissements scolaires , les accueils collectifs de mineurs (ACM), le centre socioculturel (CSC), le centre communal d'action sociale (CCAS) et la résidence autonomie de la ville d'ifs - signature du marché de services



Date de décision : 01/07/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.4. Marché de services (article 30 du CMP)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2026-094.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/26 à 11:50

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 01/07/26 à 14:26

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 01/07/26 à 14:33